

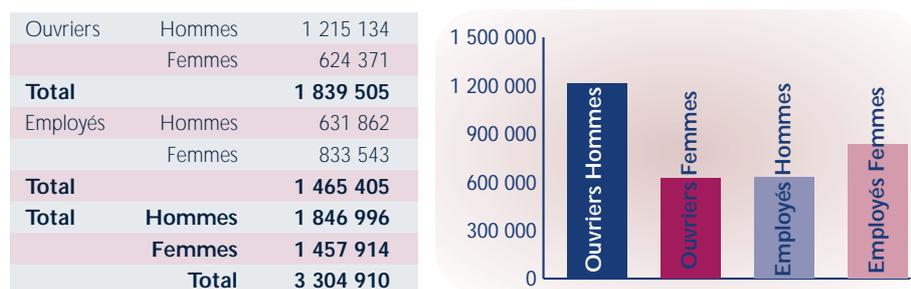
III. SECTION INDEMNITES

A. REGIME GENERAL

1. Régime général - Incapacité primaire

a. Population assurée

**Tableau 1 - Graphique 1 - Effectif des titulaires primaires.
Situation au 30 juin 1999**



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnisables primaires se compose de la population des titulaires assurés en cas d'incapacité de travail. Les titulaires assurés sont les travailleurs du secteur privé et les chômeurs. Les titulaires déjà reconnus en invalidité ne sont plus repris dans cet effectif.

Le *graphique 1* montre la ventilation de l'effectif des titulaires indemnisables primaires par état social et sexe.

**Graphique 1bis - Effectif des titulaires indemnisables primaires
par groupe d'âge et par sexe.
Situation au 30 juin 1999**



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *graphique 1bis* représente les titulaires indemnisables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés selon l'état social (ouvriers ou employés) ainsi que selon le sexe.

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 2 - Nombre de jours indemnisés en 1999 et dépenses correspondantes (en BEF)

		Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Ouvriers	Hommes	8 997 418	12 991 913 268	1 443,96
	Femmes	6 165 712	5 950 391 273	965,08
	Régl.	0	- 504 683 025	
	Total	15 163 130	18 437 621 516	1 249,23
Employés	Hommes	1 685 841	2 723 957 489	1 615,79
	Femmes	3 748 552	4 486 282 080	1 196,80
	Régl.	0	- 154 891 408	
Total		5 434 393	7 055 348 161	1 326,78
Régl. non ventilables		0	- 469 417	
Total général		20 597 523	25 492 500 260	1 269,69

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Le *tableau 2* donne les jours et les montants indemnisés en 1999 pour des périodes d'incapacité primaire également ventilées selon l'état social et le sexe. L'indemnité moyenne calculée figure aussi dans ce tableau.

c. Cas de maladie

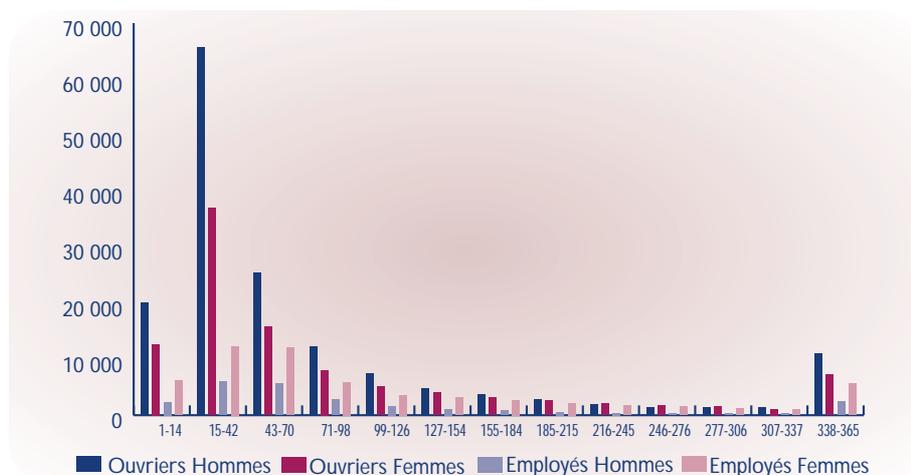
Tableau 3 - Graphique 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1999) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Durée en jours	Ouvriers	Ouvriers	Employés	Employés	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1 - 14 jours	20 181	12 692	2 336	6 184	41 393
15 - 42 jours	65 680	37 019	5 970	12 286	120 955
43 - 70 jours	25 520	15 787	5 613	12 015	58 935
71 - 98 jours	12 346	8 036	2 847	5 918	29 147
99 - 126 jours	7 386	5 099	1 638	3 563	17 686
127 - 154 jours	4 848	4 041	1 073	3 176	13 138
155 - 184 jours	3 747	3 138	856	2 707	10 448
185 - 215 jours	2 888	2 641	559	2 162	8 250
216 - 245 jours	1 943	2 028	413	1 765	6 149
246 - 276 jours	1 467	1 713	301	1 542	5 023
277 - 306 jours	1 334	1 494	292	1 196	4 316
307 - 337 jours	1 352	1 125	260	993	3 730
338 - 365 jours	11 045	7 295	2 420	5 634	26 394
Total	159 737	102 108	24 578	59 141	345 564

Source : INAMI - Service indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 3*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée en 1999 peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de salaire garanti (quatorze jours pour les ouvriers et trente jours pour les employés) et qui ne sont donc pas indemnisés par l'assurance indemnités ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de salaire garanti, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. Les cas dont la durée est inférieure à quinze jours concernent majoritairement des travailleurs en chômage qui tombent directement à charge de l'assurance. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

**Graphique 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1999)
répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue**

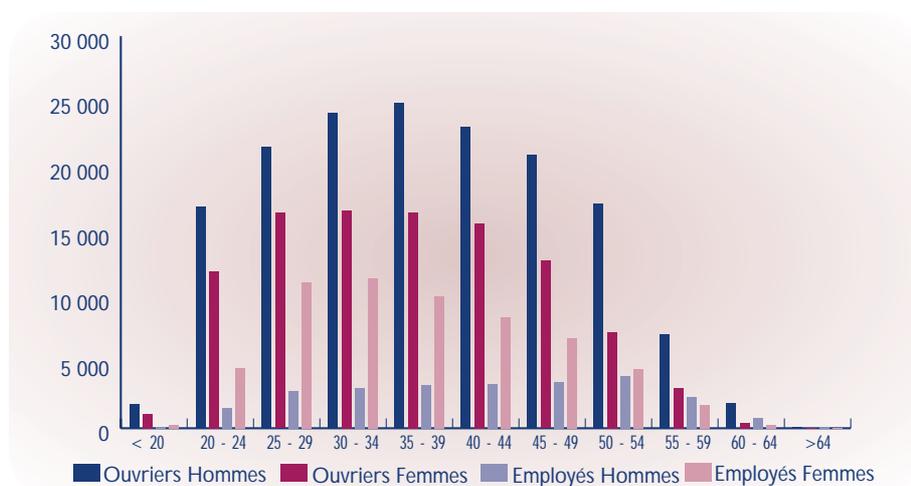


Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques
N.B. : La première période ne compte que quatorze jours alors que les autres périodes comptent à peu près vingt-sept jours.

**Tableau 4 - Graphique 4 - Nombre de cas de maladie
(terminés en 1999) répartis par groupe d'âge**

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	1 832	1 093	62	196	3 183
20 - 24	16 976	12 020	1 531	4 553	35 080
25 - 29	21 546	16 467	2 829	11 117	51 959
30 - 34	24 165	16 679	3 049	11 402	55 295
35 - 39	24 917	16 513	3 246	10 081	54 757
40 - 44	23 030	15 673	3 325	8 440	50 468
45 - 49	20 926	12 802	3 466	6 895	44 089
50 - 54	17 182	7 350	3 926	4 496	32 954
55 - 59	7 159	3 089	2 367	1 733	14 348
60 - 64	1 892	416	737	225	3 270
>64	112	6	40	3	161
Total	159 737	102 108	24 578	59 141	345 564

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4* et le *graphique 4* donnent le nombre de cas indemnisés dont question ci-dessus répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.

Tableau 4 bis - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 100 titulaires

	Ouvriers	Ouvriers	Employés	Employés	Total	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Durée d'indemnisation moyenne par cas	55,03	60,07	66,95	65,15	56,62	61,94
Nombre moyen de cas de maladies par 100 titulaires	13,15	16,35	3,89	7,10	9,98	11,06

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4bis* donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte que la période de salaire garanti dépend de l'état social du titulaire (ouvriers : quatorze jours; employés : trente jours). Seuls les jours indemnisés en dehors de la période de salaire garanti sont pris en compte pour le calcul.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 100 titulaires. Ainsi, sur 100 titulaires ouvriers (masculins), on a enregistré près de 13,15 cas de maladie.

2. Régime général - Maternité

Jours indemnisés et dépenses

Tableau 5 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes en 1999

Incapacité primaire	Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Période de repos de maternité			
Ouvrières	2 563 247	3 251 768 667	1 268,61
Employées	3 805 149	6 861 174 565	1 803,13
Total	6 368 396	10 112 943 232	1 587,99
Période d'écartement du travail			
Ouvrières	382 141	404 537 887	1 058,61
Employées	976 493	1 216 674 945	1 245,96
Total	1 358 634	1 621 212 832	1 193,27
Paternité			
Régul. non ventilables	443	612 369	1 382,32
	0	9 729	0,00
Total général	7 727 473	11 734 778 162	1 518,58

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 5* donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalides en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Deux types de dépenses sont comprises dans cette dernière rubrique : d'une part, l'indemnisation des quinze semaines de repos de maternité et d'autre part, l'indemnisation des périodes pendant lesquelles la titulaire enceinte est écartée de son milieu de travail en raison d'une grossesse ou d'un allaitement. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

**Tableau 5bis - Nombre de cas de maternité (terminés en 1999)
répartis par groupe d'âge
(sans les cas de maternité de titulaires invalides)**

Groupe d'âge	Ouvriers	Employés	Total
	Femmes	Femmes	
< 20	427	67	494
20 - 24	7 300	3 749	11 049
25 - 29	12 344	19 578	31 922
30 - 34	7 094	16 181	23 275
35 - 39	2 189	4 445	6 634
40 - 44	305	483	788
45 - 49	12	10	22
> 49	0	0	0
Total	29 671	44 513	74 184

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

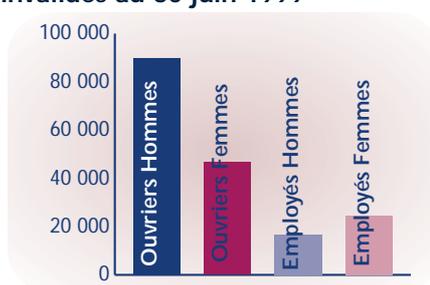
Le *tableau 5bis*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire. Seuls les cas dont la période de maternité s'est terminée en 1999 sont pris en considération en 1999.

3. Régime général - Invalidité

a. Effectif

Tableau 6 - Graphique 6 - Effectif des invalides au 30 juin 1999

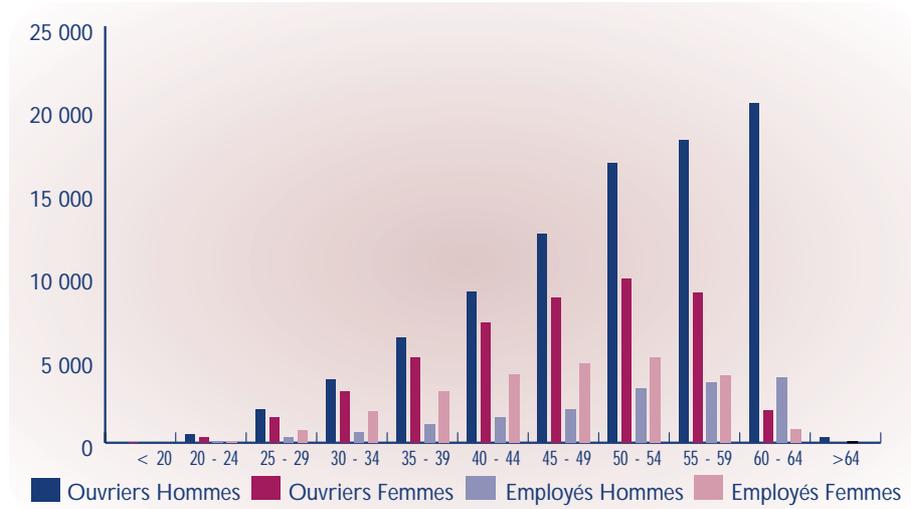
Ouvriers	Hommes	89 792
	Femmes	46 697
	Total	136 489
Employés	Hommes	16 384
	Femmes	24 474
	Total	40 858
Total	Hommes	106 176
	Femmes	71 171
	Total	177 347



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 30 juin 1999 est ventilé selon l'état social et le sexe.

Graphique 6bis - Effectif des invalides par groupe d'âge au 30 juin 1999



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme on le constate du *graphique 6 bis*, l'effectif des invalides croit en fonction de l'âge et dépend de l'état social .

b. Jours indemnisés et dépenses

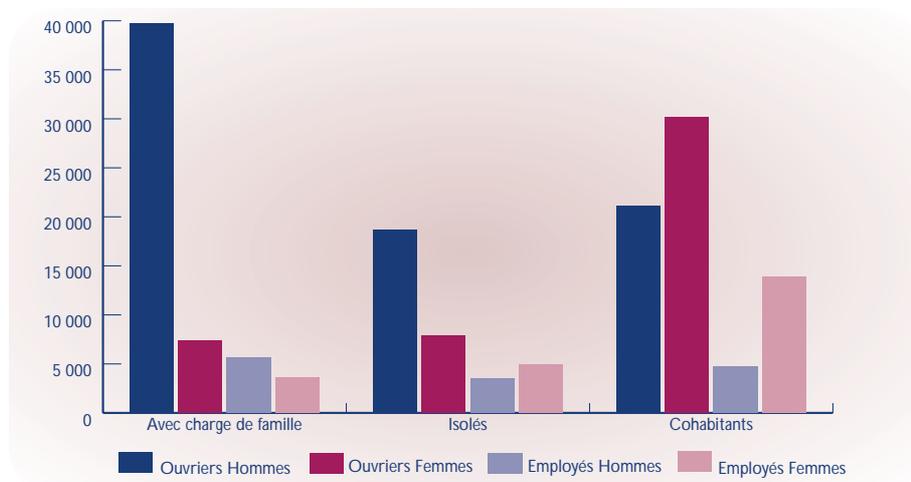
Tableau 7 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes en 1999

		Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Ouvriers	Hommes	27 594 698	35 721 261 617	1 294,50
	Femmes	14 485 514	14 564 715 161	1 005,47
	Total	42 080 212	50 285 976 778	1 195,00
Employés	Hommes	4 803 147	6 850 581 014	1 426,27
	Femmes	7 456 601	8 039 979 524	1 078,24
	Total	12 259 748	14 890 560 538	1 214,59
Subtotal		54 339 960	65 176 537 316	1 199,42
Divers		22 612	18 751 741	829,28
Total général		54 362 572	65 195 289 057	1 199,27

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 7* donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

Graphique 7 - Nombre d'invalides indemnifiés au cours du 3e trimestre 1999, ventilés selon la charge de famille



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le graphique, les hommes invalides bénéficient majoritairement d'une indemnité avec charge de famille et ce, aussi bien les ouvriers que les employés. Par contre, les femmes invalides sont dans leur majorité indemnifiées en tant que cohabitantes.

c. Groupe de maladie

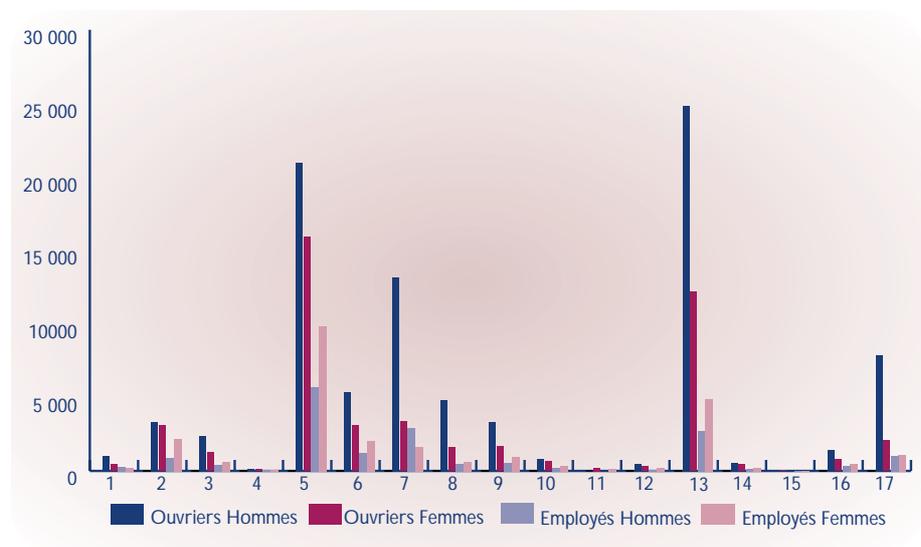
Tableau 8 - Effectif des invalides par groupe de maladie au 31 décembre 1999

Groupes de maladies	
1	Maladies infectieuses et parasitaires 1 864
2	Tumeurs 9 334
3	Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme 4 574
4	Maladies du sang et des organes des hématopoides 349
5	Troubles mentaux 52 272
6	Maladies du système nerveux et des organes des sens 11 624
7	Maladies de l'appareil circulatoire 20 973
8	Maladies de l'appareil respiratoire 7 398
9	Maladies de l'appareil digestif 6 396
10	Maladies des organes génito-urinaires 1 841
11	Complications de la grossesse et accouchement 306
12	Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané 928
13	Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif 44 477
14	Anomalies congénitales 1 246
15	Affections origine de la période périnatale 27
16	Symptômes, signes et états morbides mal définis 2 931
17	Lésions traumatiques et empoisonnements 12 030
Total	178 570

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Sur base de l'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre 1999, on établit une classification selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidité est reconnue. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 5, 13 et 7.

Graphique 8 - Effectif des invalides par groupe de maladie, par état social et sexe au 31 décembre 1999



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 9 - Effectif des invalides par année du début de la maladie

Début de la maladie	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
76 et avant	5 785	3 165	536	1 028	10 514
77	1 217	601	149	250	2 217
78	1 405	680	153	297	2 535
79	1 398	731	170	316	2 615
80	1 578	765	222	369	2 934
81	1 807	886	255	434	3 382
82	1 940	919	276	417	3 552
83	2 188	941	312	441	3 882
84	2 393	1 092	336	533	4 354
85	2 614	1 197	398	574	4 783
86	2 867	1 300	474	659	5 300
87	3 142	1 499	564	756	5 961
88	3 513	1 699	584	885	6 681
89	3 776	1 916	635	1 033	7 360
90	4 378	2 052	797	1 135	8 362
91	4 551	2 330	879	1 276	9 036
92	4 990	2 537	986	1 382	9 895
93	5 532	2 845	1 127	1 555	11 059
94	5 792	2 995	1 212	1 732	11 731
95	6 093	3 454	1 297	1 950	12 794
96	6 373	3 767	1 381	2 008	13 529
97	7 156	4 191	1 652	2 421	15 420
98	9 474	5 676	2 059	3 465	20 674
Total	89 962	47 238	16 454	24 916	178 570

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 1999 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1976 sont regroupés dans l'année 1976. L'effectif des invalides qui ont fait leur entrée en invalidité au cours de l'année 1999 est l'effectif repris dans la catégorie " l'année de début de maladie de 1998 ". Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).

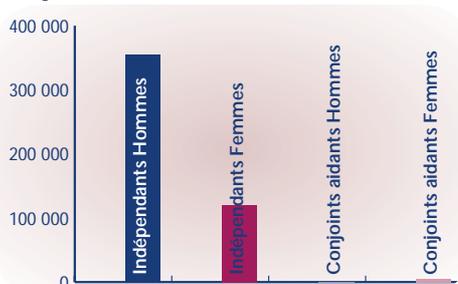
B. REGIME DES INDEPENDANTS

1. Régime des indépendants - Incapacité primaire

a. Population assurée

Tableau 1 - Graphique 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires.
Situation au 30 juin 1999

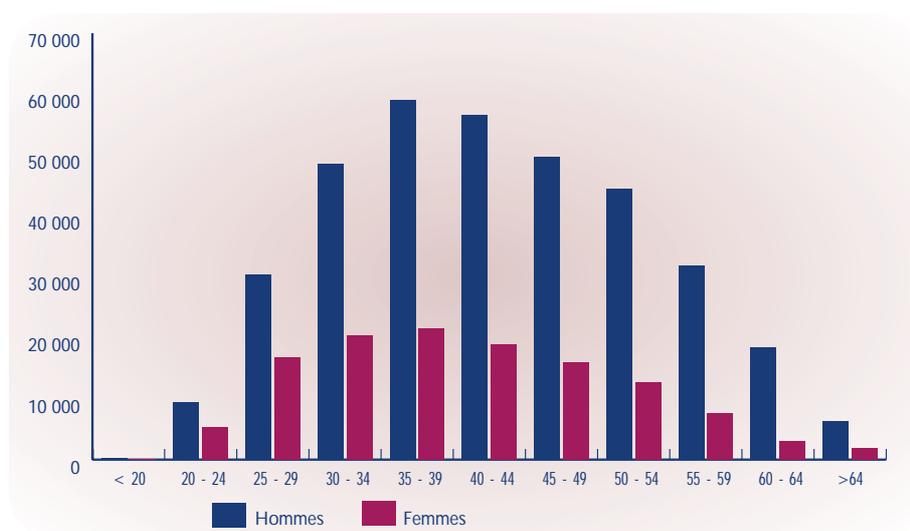
Indépendants	Hommes	354 709
	Femmes	119 949
	Total	474 658
Conjoints aidants	Hommes	330
	Femmes	4 335
	Total	4 665
Total	Hommes	355 039
	Femmes	124 284
	Total	479 323



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnissables primaires constitue la population des titulaires assurés en cas d'incapacité primaire. Il est ventilé en deux catégories : les indépendants et les conjoints-aidants assurés volontairement à l'assurance indemnités.

Graphique 1bis - Effectif des titulaires indemnissables primaires
par groupe d'âge et par sexe.
Situation au 30 juin 1999



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *graphique 1 bis* représente les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés par sexe.

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 2 - Nombre de jours indemnisés en 1999 et dépenses correspondantes (en BEF)

		Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Indépendants	Hommes	567 257	365 192 327	643,79
	Femmes	149 683	89 722 877	599,42
	Régul.	0	-4 579 064	
	Total	716 940	450 336 140	628,14
Conjoints aidants	Hommes	634	369 638	583,03
	Femmes	13 146	7 645 031	581,55
	Régul.	0	52 245	
	Total	13 780	8 066 914	585,41
Total général		730 720	458 403 054	627,33

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Ce tableau donne les jours et les montants indemnisés en 1999 pour des périodes d'incapacité primaire selon le type d'indépendants et le sexe. L'indemnité moyenne calculée figure également dans ce tableau. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires dépendant de la situation familiale.

c. Cas de maladie

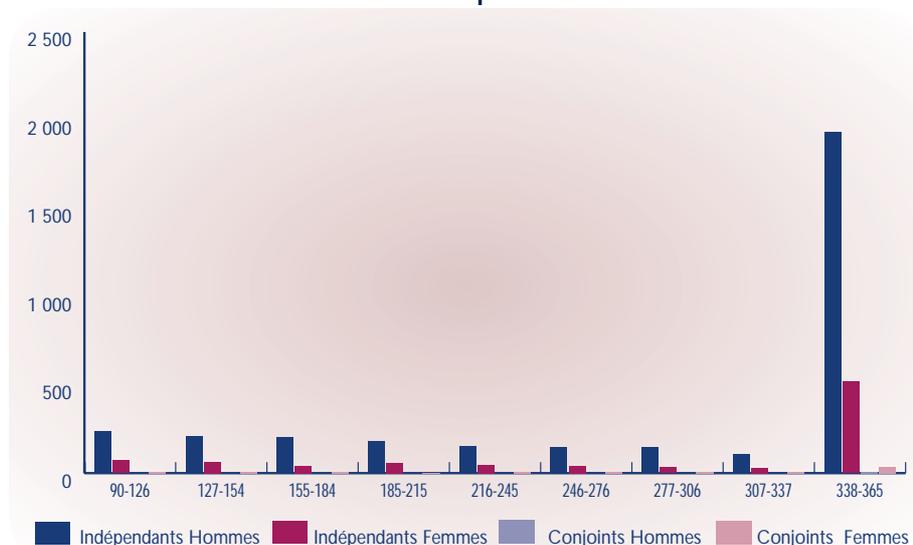
Tableau 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1999) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Durée en jours	Indépendants		Conjoints		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
90 - 126 jours	240	71	0	6	317
127 - 154 jours	209	63	0	6	278
155 - 184 jours	204	41	0	2	247
185 - 215 jours	179	58	0	1	238
216 - 245 jours	151	48	0	5	204
246 - 276 jours	146	41	0	3	190
277 - 306 jours	148	32	0	3	183
307 - 337 jours	108	30	0	3	141
338 - 365 jours	1 933	518	2	33	2 486
Total	3 318	902	2	62	4 284

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 3*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée en 1999 peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de carence (les trois premiers mois de l'incapacité ne sont pas pris en charge par l'assurance indemnités) ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de trois mois, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1999) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue



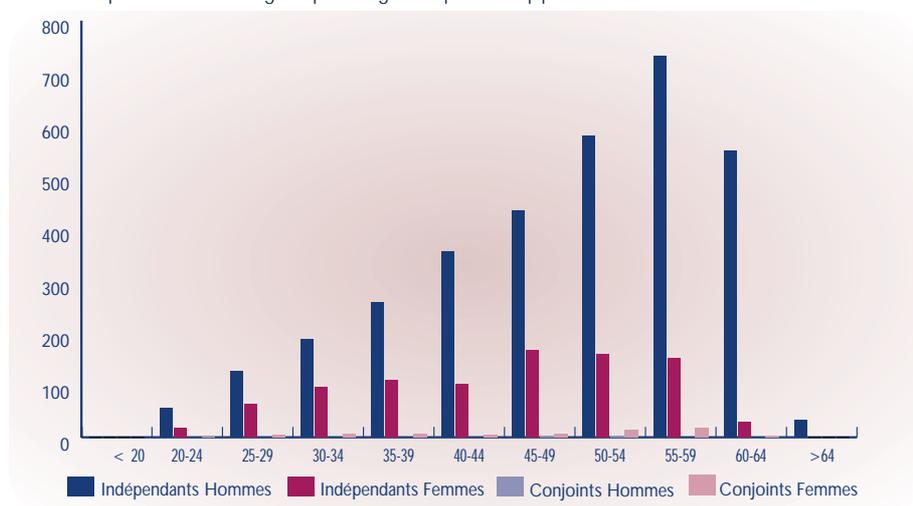
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 4 - Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1999) répartis par groupe d'âge

Groupe d'âge	Independants		Conjoints		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	0	0	0	0	0
20 - 24	56	18	0	1	75
25 - 29	127	64	0	5	196
30 - 34	188	97	0	6	291
35 - 39	259	111	0	6	376
40 - 44	357	103	0	4	464
45 - 49	436	168	1	7	612
50 - 54	579	160	1	13	753
55 - 59	733	152	0	18	903
60 - 64	550	29	0	2	581
>64	33	0	0	0	33
Total	3 318	902	2	62	4 284

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4* et le *graphique 4* donnent le nombre de cas indemnisés dont question ci-dessus répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 4 bis - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1 000 titulaires

	Hommes	Femmes	Total
Durée moyenne d'indemnisation par cas	167,25	162,55	166,19
Nombre moyen de cas de maladie par 1 000 titulaires	9,35	7,76	8,94

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4 bis* donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte que les trois premiers mois d'incapacité ne sont pas indemnisés.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 1 000 titulaires. Ainsi, sur 1 000 titulaires indépendants, on enregistre à peine 8,94 cas de maladie.

2. Régime des indépendants - Maternité

Cas indemnisés et dépenses

Tableau 5 - Nombre de cas indemnisés et dépenses correspondantes en 1999

	Dépenses	Indemnité moyenne
Cas de maternité		
Indépendants	175 433 998	35 890,75
Epouses aidantes	11 906 994	35 649,68
Total	187 340 992	35 875,33
Cas de maternité de titulaires invalides		
Indépendants	217 269	36 211,50
Epouses aidantes	0	0,00
Total	217 269	36 211,50

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 5* donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalides en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. L'indemnité octroyée en cas de maternité est également un forfait par accouchement.

Tableau 5bis - Nombre de cas de maternité (terminés en 1999) répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides)

Groupe d'âge	Indépendants	Epouses	Total
	Femmes	Aidantes	
< 20	0	0	0
20 - 24	245	33	278
25 - 29	1 828	161	1 989
30 - 34	1 855	102	1 957
35 - 39	678	24	702
40 - 44	80	1	81
45 - 49	1	0	1
Total	4 687	321	5 008

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

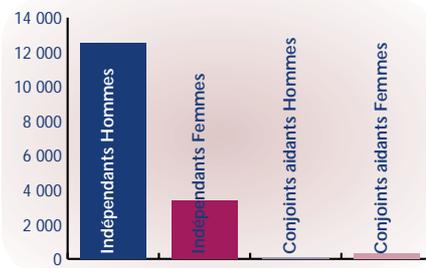
Le *tableau 5bis*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

3. Régime des Indépendants - Invalidité

a. Effectifs

Tableau 6 - Graphique 6 - Effectif des invalides au 30 juin 1999

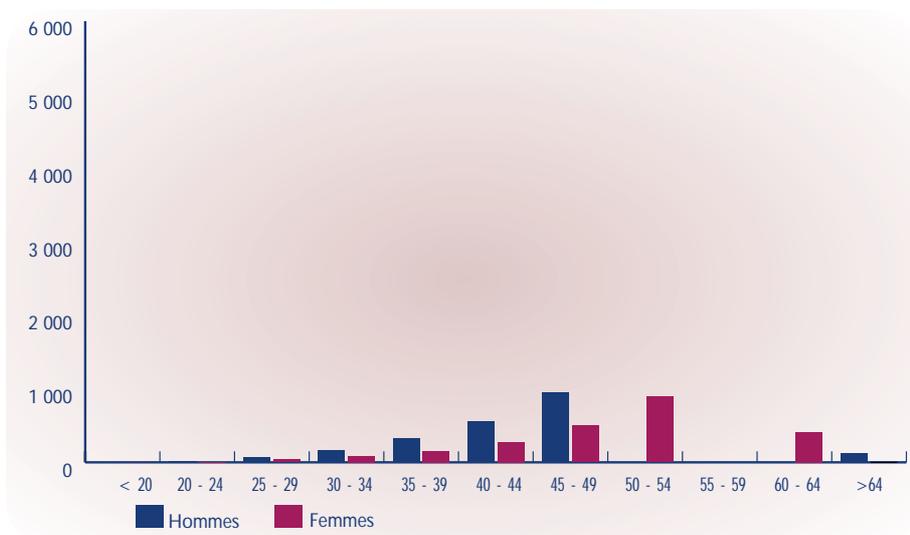
Indépendants	Hommes	12 498
	Femmes	3 364
	Total	15 862
Conjoints aidants	Hommes	5
	Femmes	275
	Total	280
Total	Hommes	12 503
	Femmes	3 639
	Total	16 142



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 30 juin 1999 est ventilé selon le type d'indépendants et le sexe.

Graphique 6bis - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 30 juin 1999



Source : INAMI - Services des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme on le constate à la lecture du *graphique 6 bis*, l'effectif des invalides croît en fonction de l'âge.

b. Jours indemnisés et dépenses

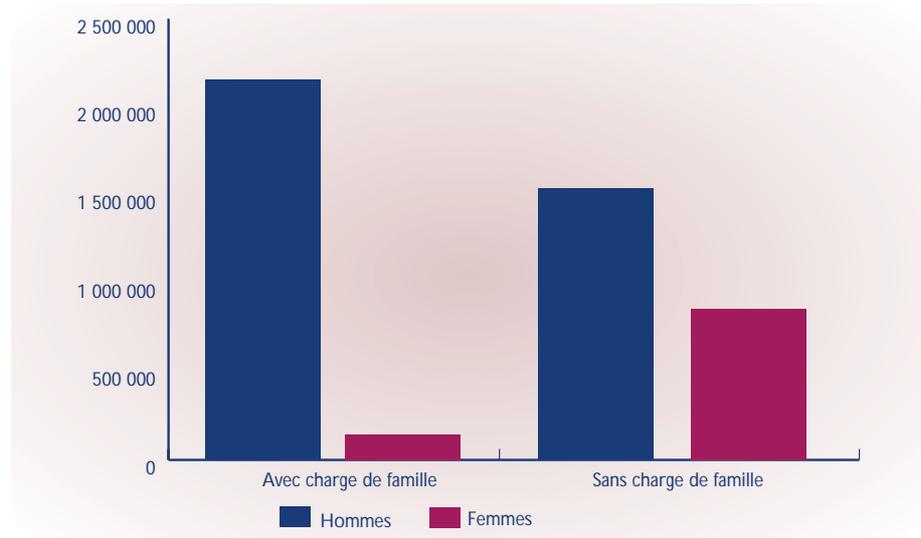
Tableau 7 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes en 1999

	Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Indépendants			
Hommes	3 860 027	3 872 196 227	1 003,15
Femmes	1 032 396	919 309 594	890,46
Total	4 892 423	4 791 505 821	979,37
Conjoints aidants			
	97 019	74 044 214	763,19
Total général	4 989 442	4 865 550 035	975,17

Sources : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 7* donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires dépendant de la situation familiale.

Graphique 7 - Nombre de jours par sexe selon la charge de famille



Source : INAMI -Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 7*, les hommes invalides bénéficient majoritairement d'une indemnité avec charge de famille. Par contre, les femmes invalides perçoivent dans leur majorité une indemnité sans charge de famille.

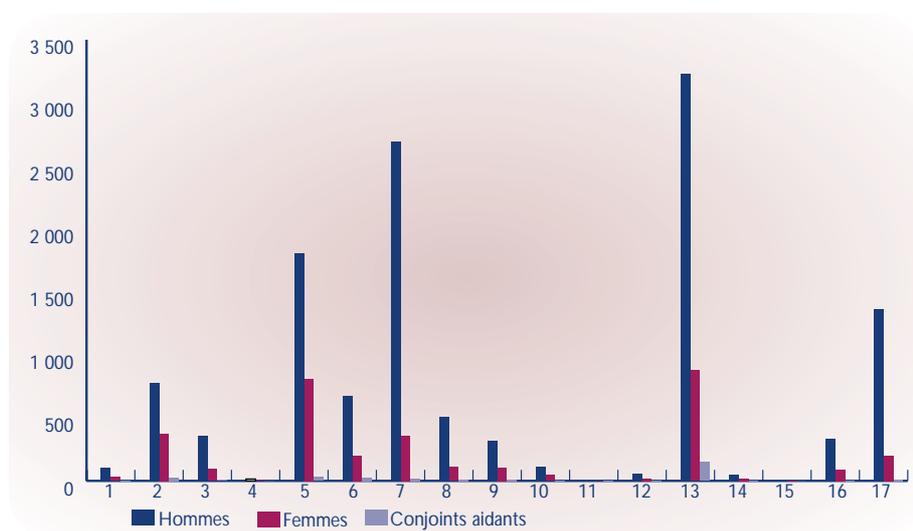
c. Groupe de maladies

Tableau 8 - Graphique 8 - Effectif des invalides par groupe de maladies au 31 décembre 1999

	Groupe de maladies	
1	Maladies infectieuses et parasitaires	135
2	Tumeurs	1 169
3	Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	456
4	Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	22
5	Troubles mentaux	2 643
6	Maladies du système nerveux et des organes des sens	904
7	Maladies de l'appareil circulatoire	3 071
8	Maladies de l'appareil respiratoire	622
9	Maladies de l'appareil digestif	424
10	Maladies des organes génito-urinaires	160
11	Complications de la grossesse et accouchement	1
12	Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	75
13	Mal. du syst. ostéo-articul., des muscles et tissu conjonctif	4 257
14	Anomalies congénitales	67
15	Affections origine de la période périnatale	4
16	Symptômes, signes et états morbides mal définis	431
17	Lésions traumatiques et empoisonnements	1 576
Total		16 017

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides, répertoriés au 31 décembre 1999, est classé selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 13, 7 et 5.



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 9 - Effectif des invalides par année du début de la maladie

Début de la maladie	Indépendants		Conjoints		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1976 et avant	273	127	0	0	400
77	71	36	0	0	107
78	68	36	0	0	104
79	84	37	0	0	121
80	97	27	0	0	124
81	123	40	0	0	163
82	131	50	0	0	181
83	164	58	0	0	222
84	179	72	0	0	251
85	238	79	0	0	317
86	265	83	0	0	348
87	295	109	0	0	404
88	380	104	0	0	484
89	419	129	0	0	548
90	575	142	0	20	737
91	711	165	0	40	916
92	829	180	0	22	1 031
93	920	211	0	26	1 157
94	1 039	262	0	37	1 338
95	1 218	264	3	50	1 535
96	1 276	303	0	34	1 613
97	1 402	387	3	31	1 823
98	1 624	439	5	25	2 093
Total	12 381	3 340	11	285	16 017

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 1999 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1976 sont regroupés dans l'année 1976. Les invalides qui sont entrés en invalidité au cours de l'année 1999 sont repris dans l'effectif avec l'année de début de maladie de 1998. Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).